



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/ICEF/1991/3
27 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session de 1991

POUR SUITE A DONNER

PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1991-1994 :
PLAN FINANCIER ET RECOMMANDATION CONNEXE

Résumé

A sa session ordinaire de 1990, le Conseil d'administration a décidé qu'à ses futures sessions, certaines questions inscrites à l'ordre du jour, ainsi que la documentation y relative, seraient examinées tous les deux ans. Une de ces questions était le plan à moyen terme, à l'exception du plan financier et de la recommandation connexe. Comme suite à cette décision, le plan à moyen terme de l'année en cours ne contient que le plan financier à moyen terme pour la période 1991-1994 et la recommandation y relative.

Le principal objectif du plan est de permettre au Conseil d'administration d'examiner les résultats obtenus dans le cadre du plan financier de l'année précédente ainsi que les prévisions mises à jour des recettes de l'UNICEF, et de fournir ainsi au Conseil les éléments qui lui permettront de décider du montant total des engagements à prévoir au titre des programmes pour la session de 1992.

Le Directeur général recommande que le Conseil d'administration approuve le plan à moyen terme en tant qu'ensemble de projections pour la période 1991-1994, y compris les dispositions à prendre en vue de la mobilisation, au titre des dépenses de programme, d'une somme pouvant atteindre 500 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, le plan devant être soumis au Conseil d'administration à sa session de 1992. Le montant ci-dessus s'entend dans la limite des fonds disponibles et sous réserve que les prévisions de recettes et de dépenses faites dans le plan demeurent valides.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. PLAN FINANCIER A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1991-1994	1 - 56	3
A. Etablissement du plan financier	1 - 10	3
B. Comparaison des résultats de 1990 avec le plan financier	11 - 28	4
C. Plan financier pour la période 1991-1994	29 - 56	7
II. RECOMMANDATION	57	15

Liste des tableaux

1. Projections des recettes de l'UNICEF	8
2. Masse commune des ressource : échelonnement estimatif des dépenses, par année	12
3. Résumé du plan financier de l'UNICEF (masse commune des ressources et fonds supplémentaires)	16
4. Plan financier de l'UNICEF - Ventilation par source de financement	18

Liste des figures

I. Exécution du plan financier en 1990	5
II. Montants totaux des recettes et des dépenses	20
III. Soldes en espèces	20

I. PLAN FINANCIER A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1991-1994

A. Etablissement du plan financier

1. Le plan financier, qui se compose d'un ensemble de projections établies en tenant compte des exigences financières particulières de l'UNICEF, a quatre objectifs principaux :

- a) Estimer les recettes futures, qu'il s'agisse de la masse commune des ressources ou des fonds supplémentaires;
- b) Prévoir le montant des dépenses au titre des programmes qui pourront être imputées sur la masse commune des ressources;
- c) Planifier les dépenses budgétaires qu'exigera l'appui aux programmes;
- d) Faire en sorte que l'UNICEF continue à disposer des liquidités nécessaires.

2. Les projections de recettes du plan financier sont fondées sur les résultats de la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, sur le montant des contributions récemment versées, sur les montants que le Bureau du financement des programmes espère recueillir et sur le plan de travail de l'opération Cartes de vœux. Les dépenses sont calculées en tenant compte des engagements restant à couvrir au titre des programmes approuvés. Elles sont échelonnées, année par année, en fonction des budgets et des programmes prévus et en tenant compte de l'expérience acquise et des ressources disponibles.

3. Le Conseil d'administration approuve les dépenses au titre du budget et de la coopération aux programmes qui seront imputées sur la masse commune des ressources. L'UNICEF a un cycle budgétaire biennal; le Conseil d'administration examine tous les deux ans le projet de budget. L'UNICEF établit les prévisions relatives à la coopération aux programmes de pays pour une période plus longue, en général de quatre à cinq ans, en fonction des cycles de planification nationale des pays en question.

4. Les programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources, établis pour approbation par le Conseil d'administration à chaque session, sont conçus de telle manière que les dépenses correspondantes s'ajoutant aux dépenses précédemment approuvées, permettent d'utiliser avec un maximum d'efficacité les recettes qui devraient être disponibles durant les années suivantes.

5. Sauf dans des cas précis approuvés par le Conseil d'administration, les dépenses imputées sur des fonds supplémentaires sont engagées à la réception des contributions supplémentaires affectées à des projets précédemment présentés au Conseil et approuvés par lui.

6. Il peut apparaître un écart entre les montants effectifs des recettes et des dépenses et les montants prévus dans le plan, car a) les recettes proviennent de contributions volontaires; b) le montant des dépenses effectuées dépend de plusieurs facteurs dont certains échappent au contrôle de l'UNICEF; et c) les fluctuations des taux de change, entre autres facteurs, rendent très incertaines... les projections de recettes et de dépenses.

7. L'UNICEF ne dispose pas de lignes de crédit qui lui permettent de couvrir temporairement les écarts éventuels par rapport aux recettes et dépenses prévues. Si les recettes au titre de la masse commune des ressources n'atteignent pas les montants attendus, les principaux mécanismes régulateurs des dépenses sont a) les montants destinés aux nouveaux programmes présentés au Conseil d'administration pour approbation, et b) les réductions apportées au budget approuvé des services administratifs et des services d'appui aux programmes.

8. Le premier de ces mécanismes est long à mettre en route et le second permet seulement de réaliser des économies limitées. L'UNICEF est donc contraint de garder en permanence une réserve de liquidités suffisante pour couvrir les déficits de trésorerie qui se produisent en cours d'année et remédier aux erreurs intervenues dans les prévisions. Pour satisfaire à cette obligation, l'UNICEF s'assure que le solde en espèces convertibles de la masse commune des ressources en fin d'année est égal à 10 % du montant des recettes prévues à ce titre.

9. Pour pouvoir appliquer le plan financier malgré les incertitudes, l'UNICEF dispose d'un système de contrôle financier qui consiste à analyser chaque mois la situation effective par rapport aux estimations, à identifier les écarts et à prendre des mesures correctives si besoin est. En outre, le plan financier est révisé chaque année selon un processus continu pour tenir compte des prévisions de recettes les plus récentes. Le spécialiste de la planification financière de l'UNICEF se fonde sur ces prévisions pour rééchelonner les dépenses prévues pour l'année et déterminer le niveau de la coopération à prévoir au titre des programmes pour les années suivantes.

10. Le principal objectif du plan est de permettre au Conseil d'administration d'examiner les résultats obtenus dans le cadre du plan financier de l'année précédente ainsi que les prévisions mises à jour des recettes de l'UNICEF, et de fournir ainsi au Conseil les éléments qui lui permettront de décider du montant total des engagements à prévoir au titre des programmes pour la session de 1992.

B. Comparaison des résultats de 1990 avec le plan financier

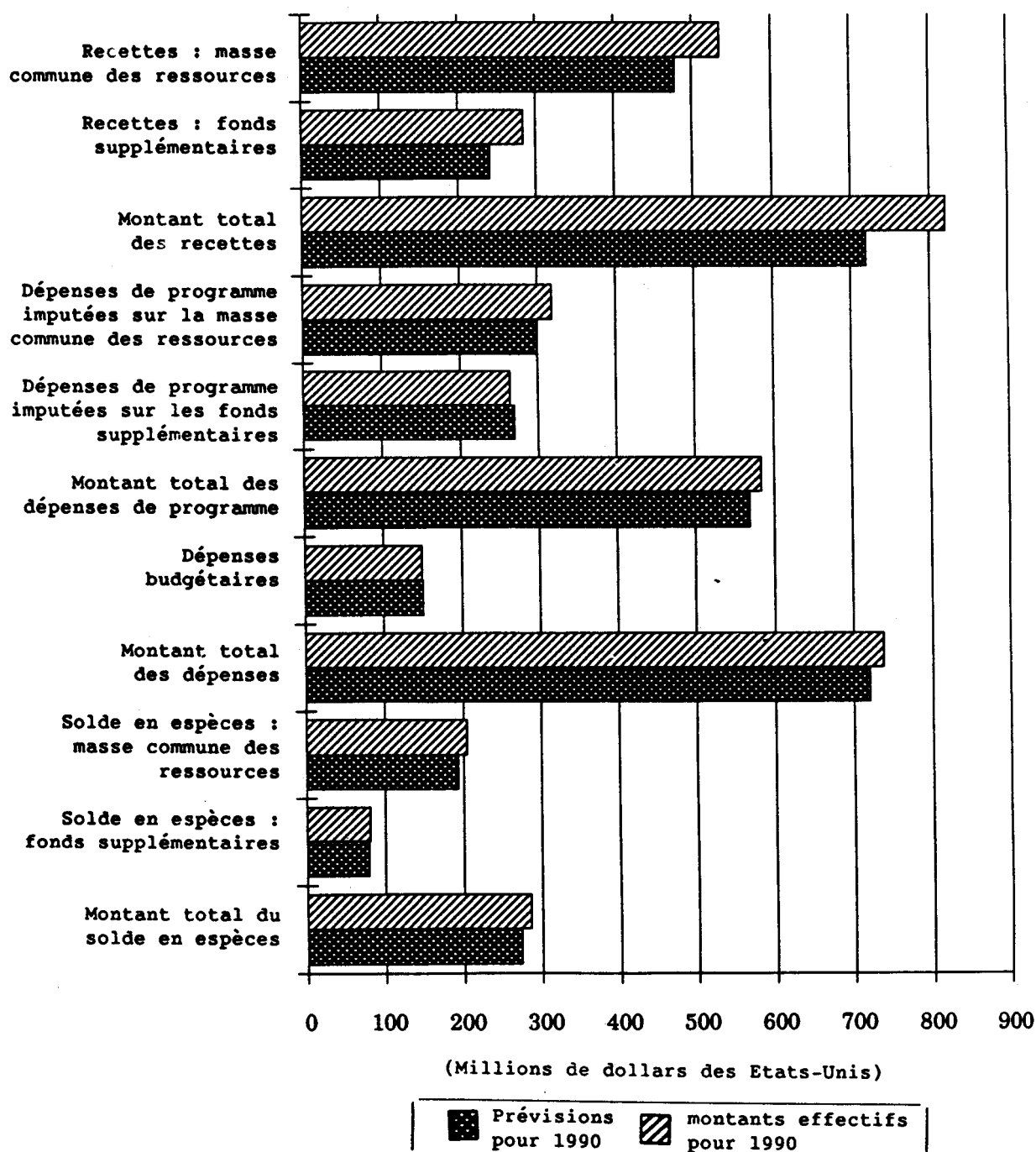
11. On trouvera à la figure I une comparaison entre les prévisions financières et les résultats effectivement obtenus en 1990. Ces résultats démontrent que l'UNICEF a connu en 1990 de grands succès. Sur le plan tant des recettes que de l'exécution des programmes, les résultats effectifs ont dépassé les prévisions du plan à moyen terme et marqué un progrès spectaculaire par rapport à 1989.

Recettes

12. Les contributions des gouvernements à la masse commune des ressources se sont élevées en 1990 à 398 millions de dollars, soit 19 millions de plus que prévu (contributions non escomptées : 4 millions; baisse de la valeur du dollar des Etats-Unis par rapport à d'autres monnaies : 15 millions). Les contributions de source non gouvernementale (y compris celles des comités nationaux pour l'UNICEF) à la masse commune des ressources se sont élevées à 27 millions de dollars, soit 5 millions de plus que prévu. L'opération Cartes de vœux s'est avérée très fructueuse, assurant à l'UNICEF des recettes de 90 millions de dollars, soit 38 millions de plus que prévu.

Figure I

EXECUTION DU PLAN FINANCIER EN 1990



13. Le montant total des recettes au titre de la masse commune des ressources s'est élevé à 536 millions de dollars, soit 57 millions de plus que prévu.

14. Les recettes au titre des fonds supplémentaires se sont élevées pour 1990 à 285 millions de dollars, soit 43 millions de plus que prévu. Les contributions aux programmes imputés sur les fonds supplémentaires se sont élevées à 228 millions de dollars, soit 26 millions de plus que prévu, tandis que les contributions au titre des secours d'urgence atteignaient 57 millions de dollars, soit 17 millions de plus que prévu.

15. La dévaluation officielle du rouble soviétique a entraîné une baisse du bilan annuel de 31 millions de dollars, l'UNICEF réévaluant au taux inférieur ses réserves de liquidités en roubles. Cette perte a été partiellement compensée par les gains réalisés au titre d'autres monnaies, mais, comme les réévaluations correspondantes ne représentent que 14 millions de dollars, le bilan enregistre une perte nette. Si la dévaluation du rouble a un effet sur les états financiers de l'UNICEF, elle n'en aura presque aucun sur les dépenses de programme prévues. Durant l'établissement du plan financier à moyen terme pour la période 1990-1993, les dépenses au titre des programmes ont été déterminées en partant de l'hypothèse que la plupart seraient imputées sur les ressources en espèces convertibles de l'UNICEF. La dévaluation du rouble n'aura par suite qu'un effet minimal sur les opérations prévues.

16. Le montant total des recettes de l'UNICEF pour 1990 s'est élevé à 821 millions de dollars, soit 100 millions de plus que prévu dans le plan à moyen terme.

Dépenses

17. Les dépenses de programme imputées sur la masse commune des ressources se sont élevées à 319 millions de dollars, soit 19 millions de plus que prévu. Cette différence a été le résultat non de dépenses excessives, mais plutôt de la décision prise d'imputer sur la masse commune des ressources plusieurs projets de haute priorité qui auraient dû l'être sur les fonds supplémentaires.

18. Les dépenses budgétaires, déduction faite des sommes recouvrées par l'entrepôt de la Division des fournitures, se sont élevées en 1990 à 150 millions de dollars, soit 1 million de moins qu'il n'était prévu dans le plan à moyen terme.

19. Les dépenses de programme imputées sur les fonds supplémentaires se sont élevées pour l'année à 265 millions de dollars, soit 5 millions de moins que l'objectif fixé dans le plan à moyen terme.

20. Le montant total des dépenses a été en 1990 de 738 millions de dollars, soit 17 millions de plus que le montant prévu dans le plan à moyen terme.

Soldes en espèces

21. Outre les recettes et les dépenses, les mouvements de l'actif et du passif non monétaires qui figurent au bilan modifient également les soldes en espèces de fin d'exercice. Toute augmentation de l'actif a un effet négatif sur les soldes en espèces, et toute augmentation du passif a un effet positif.

22. Les contributions à recevoir constituent le plus important élément d'actif non liquide qui figure au bilan de l'UNICEF. Les contributions à recevoir au titre de la masse commune des ressources ont augmenté en 1990 de 51 millions de dollars, la principale raison en étant qu'à la fin de l'année, l'un des principaux donateurs n'avait pas versé sa contribution pour 1990. Le montant élevé des contributions annoncées en 1990 au titre des fonds supplémentaires a eu pour résultat d'augmenter de 16 millions de dollars le montant total à recevoir à ce titre.

23. Les sommes à recevoir au titre de la masse commune des ressources ont augmenté en 1990 de 28 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par les ventes plus importantes réalisées dans le cadre de l'opération Cartes de vœux.

24. Les contributions reçues en avance pour les années suivantes constituent actuellement le principal élément de passif du bilan de l'UNICEF. Pour les contributions à la masse commune des ressources, le compte a augmenté en 1990 de 53 millions de dollars parce que l'un des principaux donateurs a versé en décembre la majeure partie de sa contribution de 1991. Quant aux contributions aux fonds supplémentaires, le solde de ce compte a diminué chaque année depuis l'adoption, en 1988, de la règle comptable selon laquelle les recettes perçues au titre d'annonces couvrant plusieurs années sont comptabilisées en totalité l'année où l'annonce est faite. En 1990, cette diminution a été de 36 millions de dollars.

25. A la suite de toutes les opérations d'actif et de passif non monétaires, le solde net en espèces au titre de la masse commune des ressources a diminué de 29 millions de dollars, et le solde net en espèces au titre des fonds supplémentaires, de 47 millions de dollars.

26. A la fin de 1990, le solde en espèces au titre de la masse commune des ressources s'élevait à 205 millions de dollars, soit 11 millions de plus que prévu. Il se composait de monnaies convertibles (179 millions de dollars) et de monnaies non convertibles (26 millions de dollars).

27. A la fin de 1990, le solde en espèces au titre des fonds supplémentaires s'élevait à 81 millions de dollars, soit 1 million de plus que prévu dans le plan à moyen terme.

28. A la fin de 1990, le solde total en espèces (compte non tenu des fonds d'affectation spéciale) s'élevait donc à 286 millions de dollars, soit 12 millions de plus que prévu dans le plan à moyen terme.

C. Plan financier pour la période 1991-1994

Projections des recettes pour la période 1991-1994

29. On trouvera ci-après au tableau 1 les projections des recettes de diverses sources. Ces projections sont destinées à faciliter la planification et n'impliquent aucun engagement de la part des donateurs, toutes les contributions à l'UNICEF étant volontaires. Elles sont évaluées en dollars des Etats-Unis, sur la base des taux de change appliqués par l'ONU en mars 1991.

Tableau 1
Projections des recettes de l'UNICEF
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u> 1991	<u>Projections</u>					
	1989	1990		1992		1993		1994	
				a/	b/	a/	b/	a/	b/
<u>Masse commune des ressources</u>									
Gouvernements	329	398	419	444 -	471	472 -	522	503 -	573
Sources non gouvernementales	21	27	28	29 -	31	30 -	32	31 -	33
Opération Cartes de vœux	49	90	81	85 -	98	90 -	103	97 -	111
Recettes diverses	24	21	27	23 -	23	21 -	21	21 -	21
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Total	423	536	555	581 -	623	613 -	678	652 -	738
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
<u>Fonds supplémentaires</u>									
a) <u>Au titre des projets</u>									
Gouvernements	128	160	173	187 -	197	202 -	219	218 -	243
Sources non gouvernementales	60	61	66	71 -	75	77 -	83	83 -	92
Organismes des Nations Unies	2	4	4	4 -	4	4 -	5	4 -	5
Recettes diverses	-3	3	0	0 -	0	0 -	0	0 -	0
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Total partiel	187	228	243	262 -	276	283 -	307	305 -	340
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
b) <u>Au titre des opérations de secours</u>									
Gouvernements	40	41	43	35 -	35	35 -	35	35 -	35
Sources non gouvernementales	8	11	12	10 -	10	10 -	10	10 -	10
Organismes des Nations Unies	8	6	5	5 -	5	5 -	5	5 -	5
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Total partiel	57	57	60	50 -	50	50 -	50	50 -	50
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Total	244	285	303	312 -	326	333 -	357	355 -	390
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
<u>Montant total des recettes</u>	<u>667</u>	<u>821</u>	<u>858</u>	<u>893 -</u>	<u>949</u>	<u>946 -</u>	<u>1 035</u>	<u>1 007 -</u>	<u>1 128</u>
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

a/ C'est à partir de ces projections moyennes de recettes qu'a été fixé le niveau des dépenses au titre des programmes et du budget figurant dans le plan à moyen terme.

b/ Ces projections hautes correspondent au montant des fonds que l'UNICEF s'est fixé pour objectif de recueillir. Si ces projections se réalisent, les dépenses au titre des programmes figurant dans le plan à moyen terme seront révisées à la hausse.

30. Le tableau 1 indique les projections annuelles de recettes pour la période 1991-1994 dans les limites d'une fourchette. La limite inférieure de cette fourchette correspond aux projections moyennes d'augmentation des recettes. L'UNICEF utilise cette projection pour déterminer le montant des dépenses de programme et des dépenses budgétaires présentées dans le plan à moyen terme. La limite supérieure de la fourchette indique l'objectif des appels de fonds de l'UNICEF. Si cet objectif est atteint, les dépenses de programme figurant dans le plan à moyen terme seront révisées à la hausse. Comme les prévisions de dépenses sont déterminées dans le plan à moyen terme en fonction de la limite inférieure de la fourchette, les projections de recettes qui apparaissent dans tous les autres tableaux et dans le texte du présent document sont les chiffres correspondant à cette limite inférieure.

31. Le plan financier fixe à 858 millions de dollars le montant total des recettes prévues pour 1991, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 1990. Il prévoit également que le montant total des recettes dépassera 1 milliard de dollars en 1994, sur la base d'un taux annuel moyen d'accroissement de 5 % au cours de la période 1991-1994 couverte par le plan à moyen terme. Le taux annuel moyen d'accroissement des recettes de l'UNICEF pour les cinq années précédant le plan a été en fait de 17,7 %.

Recettes prévues au titre de la masse commune des ressources

32. Le plan financier fixe à 555 millions de dollars le montant total des recettes prévues pour 1991 au titre de la masse commune des ressources. Pour la période 1992-1994, il est prévu que ces recettes augmenteront à un taux annuel moyen de 5,5 %, pour atteindre 652 millions de dollars en 1994. Les différentes sources de recettes indiquées au tableau 1 au titre de la masse commune des ressources se répartissent comme suit :

a) Les contributions des gouvernements devraient être de 419 millions de dollars en 1991, compte tenu des montants annoncés à la Conférence pour les annonces de contributions de novembre 1990, des annonces de contributions supplémentaires et des prévisions les plus récentes. Pour la période 1992-1994, le plan financier prévoit un taux annuel moyen d'accroissement de 6,3 %;

b) Les contributions de source non gouvernementale devraient augmenter de 1 million de dollars par an, passant de 28 millions de dollars en 1991 à 31 millions en 1994, si les prévisions du plan financier se réalisent;

c) Opération Cartes de vœux. Les projections correspondent au plan de travail actuel de l'opération Cartes de vœux et ont été ajustées pour tenir compte des différences de calendrier entre l'exercice de l'UNICEF et celui de l'opération. On trouvera le détail des plans de travail de cette opération dans le document E/ICEF/1991/AB/L.6. Les recettes nettes comprennent le produit des ventes effectuées dans le cadre de l'opération, d'appels de fonds du secteur privé, de manifestations spéciales organisées pour recueillir des fonds et d'initiatives

nouvelles. Le plan financier prévoit que l'UNICEF recueillera 81 millions de dollars au titre de l'opération Cartes de vœux en 1991 et que ces recettes devraient atteindre 97 millions en 1994;

d) Les recettes diverses comprennent principalement les intérêts perçus, les gains réalisés du fait des fluctuations des taux de change et d'autres recettes. Le montant des intérêts perçus diminuera à mesure de la réduction des soldes en espèces. Le plan financier prévoit en conséquence que les recettes diverses seront de 27 millions de dollars en 1991, mais de 21 millions seulement en 1994.

Recette prévues au titre des fonds supplémentaires

33. L'UNICEF reçoit des contributions au titre des fonds supplémentaires pour des programmes et projets ainsi que pour des opérations de secours d'urgence. Le tableau 1 indique séparément les prévisions pour ce type de contributions. Les estimations du plan financier pour les contributions autres que celles destinées aux secours d'urgence s'établissent à 243 millions de dollars pour 1991; pour les années 1992-1994, ces contributions devraient augmenter à un taux annuel moyen de 8 % pour atteindre 305 millions de dollars en 1994. En 1991, l'UNICEF a reçu deux appels pour la fourniture de secours d'urgence à grande échelle : l'un a donné lieu au Programme de secours d'urgence pour la crise du Golfe, et l'autre au plan d'action de l'UNICEF pour des situations d'urgence complexes en Afrique. En conséquence, on prévoit que les contributions au titre des secours d'urgence augmenteront en 1991 jusqu'à 60 millions de dollars au moins. Il est impossible de prédire quelles seront les demandes de secours d'urgence durant la période 1992-1994, mais on peut s'attendre qu'il y en ait certainement quelques-unes. Selon le plan financier, les contributions pour les opérations de secours d'urgence devraient atteindre 50 millions de dollars par an de 1992 à 1994.

Liquidités

34. Pour répondre aux besoins de l'UNICEF en liquidités, le montant en monnaies convertibles du solde en espèces de la masse commune des ressources doit être égal à 10 % des recettes prévues au titre de cette masse. Le plan financier de l'année précédente a prévu, aux fins du plan à moyen terme, au titre de la masse commune des ressources, des dépenses d'un montant tel que ce solde en espèces convertibles soit progressivement ramené au pourcentage requis de 10 % d'ici à la fin de 1993. Le succès financier enregistré en 1990 a eu pour effet que le solde en espèces convertibles de la masse commune des ressources a atteint un montant supérieur de 40 millions de dollars à celui qui était prévu dans le plan à moyen terme de 1990; en conséquence, il faudra une année de plus pour ramener ce solde au niveau de 10 %. Le plan financier pour 1991 prévoit pour les dépenses de programme un montant qui permettra de réduire le solde en espèces convertibles de la masse commune des ressources à 10 % d'ici à la fin de 1994.

35. Le solde total en espèces dont dispose l'UNICEF comprend toujours une portion de monnaies non convertibles du fait des contributions et des recettes de l'opération Cartes de vœux en provenance de pays dont la monnaie locale n'est pas convertible. L'UNICEF accepte également des monnaies non convertibles de pays en développement pour financer l'achat de vaccins et de médicaments essentiels. Les

prévisions concernant les recettes en monnaies non convertibles dépassent les paiements en monnaies non convertibles prévus pour la période du plan à moyen terme. Il s'ensuit que le solde en espèces non convertibles de la masse commune des ressources, qui était de 26 millions de dollars à la fin de 1990, devrait atteindre 62 millions à la fin de 1994.

36. A l'heure actuelle, les possibilités d'utiliser ces monnaies sont limitées. Pour assurer la position de l'UNICEF en matière de liquidités, le plan financier part de l'hypothèse que la plupart des dépenses prévues seront réglées à l'aide du solde en espèces convertibles de la masse commune des ressources. Cette hypothèse protège également les niveaux prévus des dépenses de programme des effets de toute dévaluation importante des monnaies non convertibles. L'UNICEF cherche les moyens d'utiliser davantage les monnaies non convertibles qu'elle détient en même temps qu'elle encourage les donateurs à payer leurs contributions en monnaies convertibles. Ces efforts devraient aboutir à une diminution du solde en espèces non convertibles et à une augmentation des dépenses prévues au titre des programmes pour les années à venir.

37. Le solde en espèces des fonds supplémentaires devrait passer de 81 millions de dollars en 1990 à 133 millions d'ici à la fin de 1994.

Dépenses prévues au titre des programmes

38. Au début de 1991, sur les engagements prévisionnels antérieurement approuvés au titre de programmes à imputer sur la masse commune des ressources et restant à exécuter de 1991 à 1994, l'UNICEF disposait d'un solde inutilisé de 516 millions de dollars.

39. Les dépenses au titre des programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources soumises à l'approbation du Conseil d'administration en 1991 s'élèvent à 536 millions de dollars et se rapportent aux recommandations concernant les programmes résumées dans le document récapitulatif des programmes (E/ICEF/1991/P/L.2).

40. Le plan prévoit qu'il faudra préparer et soumettre à l'approbation du Conseil d'administration en 1992 des dépenses d'un montant de 500 millions de dollars au titre des programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources. Ce montant est établi en fonction des projections actuelles des recettes et des besoins de liquidités. S'il s'avère par la suite que les recettes anticipées ne correspondent pas au plan, les programmes seront ajustés en conséquence.

41. Les projets de programmes nouveaux et à venir ont été élaborés conformément aux directives exposées et approuvées dans le plan à moyen terme pour la période 1990-1993. Le montant total des dépenses que l'on pense pouvoir engager au cours de la période 1991-1994 correspond à l'objectif de l'UNICEF, qui est d'utiliser de façon optimale les ressources disponibles pour les programmes, en tenant compte de la nécessité de maintenir à son niveau actuel la réserve de liquidités au titre de la masse commune des ressources.

42. En accord avec la stratégie consistant à réduire le solde en espèces de la masse commune des ressources de l'UNICEF, le plan financier propose un accroissement des dépenses au titre des programmes à financer par prélèvement sur cette masse commune. Le plan propose à ce titre des dépenses d'un montant de 390 millions de dollars en 1991, soit 22,3 % de plus qu'en 1990. D'autres augmentations porteront ce montant à 419 millions de dollars en 1992, 434 millions en 1993 et 456 millions en 1994. L'augmentation moyenne annuelle de la masse commune des ressources pour la durée du plan à moyen terme est de 9,6 %.

43. Les dépenses relatives à un programme financé par des fonds supplémentaires ne peuvent être engagées qu'après qu'un donateur s'est lui-même engagé à apporter son appui financier à ce programme. Lorsque l'UNICEF reçoit des annonces de contributions ou des contributions au titre des fonds supplémentaires, normalement le montant entier en est immédiatement comptabilisé parmi les recettes, bien que les dépenses au titre de ce programme puissent s'échelonner en fait sur plusieurs années. En conséquence, les dépenses prévues au titre des fonds supplémentaires pour une année ne peuvent être égalées aux recettes en fonds supplémentaires de cette même année. Le solde inutilisé des fonds supplémentaires s'élevait à 360 millions de dollars au début de 1991. Le plan financier établit les prévisions de dépenses pour la période 1991-1994 sur la base de projections relatives à l'utilisation de ce solde pour l'exécution de projets.

Tableau 2

Masse commune des ressources : échelonnement estimatif
 des dépenses, par année

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	1991	1992	1993	1994	Après 1994	Montant total des recommen- dations
<u>Recommandations concernant les programmes</u>						
1. Soldes inutilisés de montants approuvés antérieurement	284	122	80	30	13	529
2. Recommandations soumises à l'approbation du Conseil d'administration en 1991	96	158	140	112	57	563
3. Recommandations à préparer à l'intention du Conseil d'administration en 1992	0	88	100	100	212	500

/...

Tableau 2 (suite)

	1991	1992	1993	1994	Après 1994	Montant total des recommen- dations
4. Recommandations à préparer pour 1993 et les sessions ultérieures du Conseil d'administration	0	0	49	126		
5. Montants à allouer ultérieurement	<u>10</u>	<u>51</u>	<u>65</u>	<u>88</u>		
6. Dépenses prévues au titre des programmes	<u>390</u>	<u>419</u>	<u>434</u>	<u>456</u>		
<u>Recommandations concernant le budget</u>						
7. Recommandations soumises à l'approbation du Conseil d'administration en 1991 <u>a/</u>	175	195	199	0		
8. Recommandations à préparer à l'intention du Conseil d'administration en 1993	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>209</u>		
9. Dépenses budgétaires prévues	<u>175</u>	<u>195</u>	<u>199</u>	<u>209</u>		

a/ Non compris les recettes de l'entrepôt de la Division des fournitures.

44. Le plan financier prévoit pour 1991 des dépenses d'un montant de 290 millions de dollars au titre de programmes à financer au moyen de fonds supplémentaires. Avec une augmentation annuelle moyenne prévue de 5,75 %, le montant de ces dépenses passera à 331 millions de dollars d'ici à 1994.

45. On compte que pendant la période 1991-1994, le montant total des dépenses au titre des programmes augmentera de 7,9 % par an en moyenne, pour atteindre 787 millions de dollars d'ici à 1994. Toutefois, les dépenses effectives dépendront du versement des contributions prévues dans le plan.

Dépenses budgétaires prévues

46. Le budget a pour objectif d'assurer un équilibre entre les dépenses prévues au titre des programmes et les dépenses budgétaires, dans le cadre d'un scénario réaliste concernant les recettes, tout en maintenant pour les dépenses au titre des programmes financés par la masse commune des ressources un taux moyen de croissance annuelle qui dépasse celui du budget des services administratifs.

47. Le plan financier comprend des projections des dépenses budgétaires pour la période 1991-1994. Le projet de budget révisé pour 1991 et le projet de budget prévu pour l'exercice biennal 1992-1993 sont expliqués en détail dans le document E/ICEF/1991/AB/L.1. Le plan financier prévoit que les dépenses budgétaires pour 1994 s'élèveront à 209 millions de dollars, soit 5 % de plus que le montant du projet de budget pour 1993, afin de tenir compte de l'inflation.

Actif et passif

48. Comme on l'a expliqué au paragraphe 21 ci-dessus, les variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie ont aussi une incidence sur les liquidités dont dispose l'UNICEF en fin d'exercice. Les rubriques 3 et 8 du tableau 4 ci-dessous montrent l'effet prévu de ces variations. Les paragraphes ci-après décrivent certaines des variations prévues des éléments d'actif et de passif hors trésorerie inclus dans ces rubriques.

49. Selon le plan financier, un donateur important devrait payer en 1991 ce qu'il doit encore au titre de sa contribution à la masse commune des ressources pour 1990. De ce fait, les contributions à recevoir en 1991 au titre de la masse commune des ressources diminueront de 49 millions de dollars. Pour la période 1992-1994, les contributions à recevoir au titre de la masse commune des ressources et des fonds supplémentaires devraient augmenter par suite de la hausse du niveau des annonces de contributions.

50. Les stocks sont ceux de l'entrepôt de la Division des fournitures auxquels s'ajoutent quelques stocks relatifs à l'opération Cartes de vœux. La Division des fournitures utilise les stocks pour répondre aux besoins de fournitures et de matériel standard nécessaires à la réalisation des programmes de l'UNICEF ainsi que d'articles destinés aux services d'achats, notamment des médicaments essentiels. En 1990, les stocks représentaient une valeur totale de 42 millions de dollars. Pour 1991, on s'attend que leur valeur tombe à 38 millions de dollars et se maintienne à ce niveau pour le reste de la période du plan financier.

51. A sa session ordinaire de 1990, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'immobilisations pour les locaux hors siège et le logement du personnel. Les dépenses prévues au titre de ce fonds sont de 7 millions de dollars en 1991, 7 millions en 1992 et 8 millions en 1993.

Autres opérations

52. Un aperçu, en termes financiers, des autres opérations est donné au tableau 3 et commenté ci-après. On trouvera des renseignements plus détaillés dans divers autres documents du Conseil.

53. Entrepôt de la Division des fournitures. La valeur totale des marchandises qui transitent par l'entrepôt de la Division des fournitures devrait passer de 67 millions de dollars en 1990 à 88 millions en 1994. La valeur des fournitures expédiées au titre des programmes, qui était de 42 millions de dollars en 1990, devrait atteindre 63 millions en 1994, tandis que celle des marchandises livrées aux services d'achats devrait se maintenir à 25 millions de dollars environ de 1991 à 1994. On prévoit que la valeur des stocks de l'entrepôt passera de 30 millions de dollars en 1990 à 26 millions en 1994.

54. Services d'achats. Les services d'achats constituent l'élément le plus important des opérations de la Division des fournitures non prises en compte pour l'établissement du montant des recettes destinées à financer les programmes approuvés par le Conseil. Il s'agit là de services que l'UNICEF fournit aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales en vue d'acheter et d'expédier, à charge de remboursement, des fournitures destinées aux projets en faveur de l'enfance. Les dépenses encourues à ce titre se sont élevées à 57 millions de dollars en 1990 et devraient atteindre 62 millions en 1994.

55. Les dons en nature ont atteint une valeur de 13 millions de dollars en 1990. Ils consistent en produits alimentaires et en fournitures (transport compris) qui sont distribués par l'UNICEF sur le site des projets. Ces livraisons, bien qu'organisées par l'appareil administratif de l'UNICEF, ne sont pas comptabilisées en recettes et dépenses. On estime que leur valeur sera de 13 millions de dollars pour 1991.

56. On trouvera au tableau 3 un état récapitulatif des renseignements qui précèdent en ce qui concerne les recettes, les dépenses, les liquidités et les autres opérations, et au tableau 4 une ventilation de la masse commune des ressources et des fonds supplémentaires.

II. RECOMMANDATION

57. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'approuver le plan à moyen terme comme cadre des projections pour la période 1991-1994 (résumées au tableau 3), y compris la préparation de dépenses d'un montant maximal de 500 millions de dollars au titre des programmes à imputer sur la masse commune des ressources devant être soumis au Conseil à sa session de 1992 (voir tableau 2, rubrique 3). Ledit montant est fixé sous réserve que les projections de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan continuent d'être valables et dépend des ressources disponibles.

Tableau 3

Résumé du plan financier de l'UNICEF (masse commune
des ressources et fonds supplémentaires)

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>	<u>Projections</u>		
	1989	1990	1991	1992	1993	1994
1. Recettes	667	821	858	893	946	1 007
2. Dépenses						
a) Programmes	501	584	680	715	747	787
b) Dépenses budgétaires	135	154	175	195	199	209
Remboursements au titre des activités de l'entrepôt de la Division des fournitures	-6	-4	-8	-7	-8	-8
Dépenses moins remboursements	129	150	167	188	191	201
c) Passation par pertes et profits et divers	3	4	0	0	0	0
Total des dépenses	633	738	847	903	938	988
3. Solde en espèces en fin d'exercice a/	279	286	274	251	248	264
4. Liquidités						
a) Montant nécessaire	54	56	58	61	65	69
b) Réserve en espèces convertibles au titre de la masse commune des ressources en fin d'exercice	128	179	158	115	85	69

/...

Tableau 3 (suite)

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>	<u>Projections</u>		
	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<u>Autres opérations</u>						
5. Entrepôt de la Division des fournitures						
a) Fournitures expédiées aux programmes	52	42	52	58	62	63
b) Fournitures destinées aux services d'achats	19	25	24	24	24	25
c) Stocks	25	30	26	26	26	26
6. Services d'achats	55	57	56	58	60	62
7. Dons en nature distribués	28	13	13	13	13	13

a/ Les variations des soldes en espèces tiennent compte des variations au niveau des comptes d'actif et de passif et ne peuvent donc se déduire directement de la comparaison entre les recettes et les dépenses.

Tableau 4

Plan financier de l'UNICEF - Ventilation par
source de financement

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>	<u>Projections</u>		
	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<u>Masse commune des ressources</u>						
1. Recettes	423	536	555	581	613	652
2. Dépenses						
a) Programmes	251	319	390	419	434	456
b) Dépenses budgétaires	135	154	175	195	199	209
Remboursements au titre des activités de l'entre- pôt de la division des fournitures	-6	-4	-8	-7	-8	-8
Dépenses moins remboursements	129	150	167	188	191	201
c) Passation par pertes et profits et divers	0	1	0	0	0	0
Total partiel	380	470	557	607	625	657
3. Variation des éléments d'actif et de passif hors trésorerie	-46	-29	-11	-8	-9	-1
4. Solde en espèces en fin d'exercice						
a) En monnaies convertibles	128	179	158	115	85	69
b) En monnaies non convertibles	40	26	34	43	52	62
Total, solde en espèces	168	205	192	158	137	131
5. Solde en espèces convertibles requis	54	56	58	61	65	69

/...

Tableau 4 (suite)

	<u>Montants effectifs</u>		<u>Prévisions</u>	<u>Projections</u>		
	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<u>Fonds supplémentaires</u>						
6. Recettes	244	285	303	312	333	355
7. Dépenses						
a) Programmes	250	265	290	296	313	331
b) Passation par pertes et profits et divers	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Total partiel	253	268	290	296	313	331
8. Variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie	-23	-47	-12	-5	-2	-2
9. Solde en espèces en fin d'exercice	111	81	82	93	111	133

Figure II

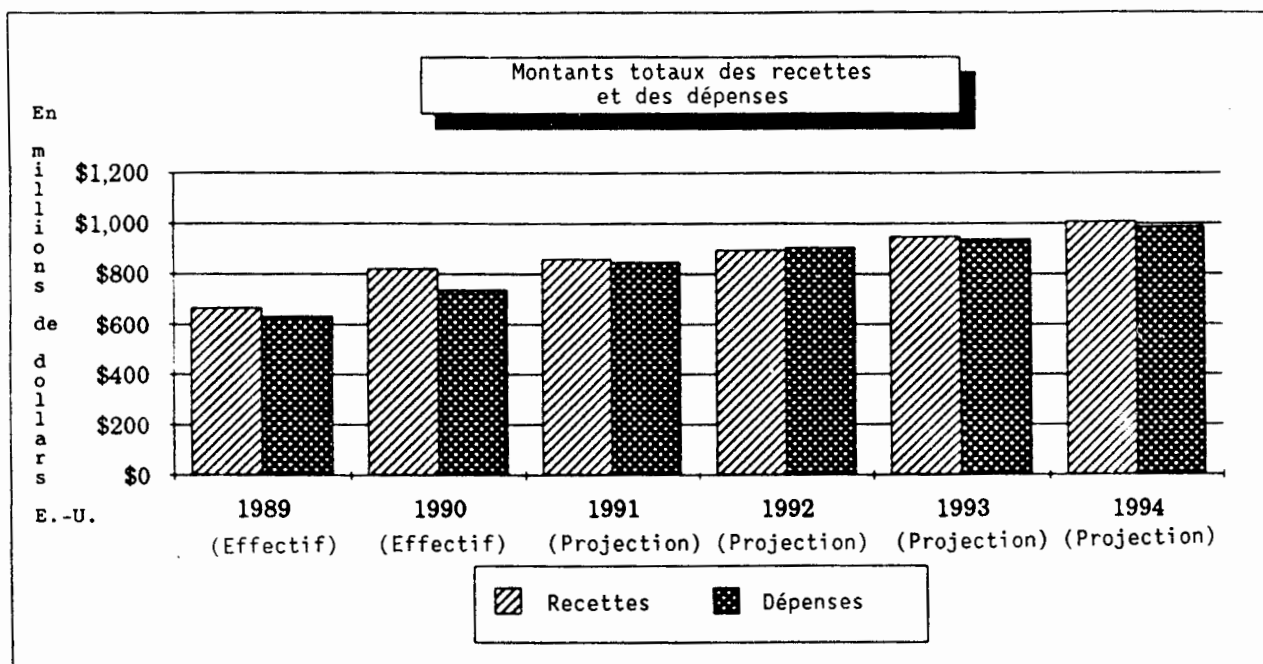


Figure III

